

II D E C R E T N°79/437 DU 7/07/79

PORTANT RECTIFICATIF AU DÉCRET N°76/334 DU 9/9/76
PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT ET
NOMINATION DES OFFICIERS DE L'ARMÉE POPULAIRE
NATIONALE. -

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA DEFEN-
SE NATIONALE.

V I S A S :

- VU - L'ACTE N°38/PCT/CC DU 30 MARS 1979 PORTANT FONDAMENT, ORGANISATION
ET FONCTIONNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS ;
- VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT
DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
- VU - L'ORDONNANCE 1/69 DU 06 FÉVRIER 1969 MODIFIANT LA LOI 11/66 DU 22
JUIN 1966 PORTANT CRÉATION DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES
DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LE DÉCRET 70/357 DU 25 NOVEMBRE 1970 SUR L'AVANCEMENT DANS L'ARMÉE ;
- VU - LE DÉCRET 74/355 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE
DÉFENSE ;
- VU - LE DÉCRET 79/155 DU 04 AVRIL 1979 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL DES MINISTRES ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

D E C R E T E

~~ARTICLE 1~~ EST INSCRIT AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1975 ET
NOMME ~~ASPIRANT~~ DÉFINITIF POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1976.

A V A N C E M E N T E C O L E

POUR LE GRADE DE MÉDECIN-ASPIRANT

I.- ARMÉE DE TERRE

A P R E S :

- M I L A N D O U ADOLPHE - C.S.

AU LIEU DE :

- B A Y O N N E LAURENT - C.S.

L I R E .../...

L I R E

- B A Y O N N E

LÉANDRE

- C.S.

ARTICLE 2.- LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE, DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA. -

LE RESTE DEMEURE SANS CHANGEMENT

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 7 JUILLET 1979

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE
LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA
DÉFENSE NATIONALE.

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

P. LE MINISTRE DES FINANCES en
Mission

Le Ministre du Plan

P. MOUSSA.-

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA